

Saint-Brevin: Yannick Morez démissionne mais espère avoir "fait bouger les choses"

Source AFP



Publié le 18/05/2023 à 12h09



🕒 Temps de lecture : 3 min

Le maire de Saint-Brevin, Yannick Morez, devenu le symbole des édiles victimes de violences, a réaffirmé mercredi sa décision de démissionner et dénoncé un manque "flagrant" de soutien de l'Etat, alors que le gouvernement a annoncé vouloir alourdir les peines en cas d'attaques contre des élus.

Après un entretien à Matignon mercredi soir avec Élisabeth Prout et le maire démissionnaire, la miniprout des Collectivités territoriales, Dominique Faure, a annoncé un alignement des peines encourues pour les atteintes aux élus sur celles des atteintes aux personnels en uniforme, les faisant passer de 3 à 7 ans d'emprisonnement et de 75.000 à 100.000 euros d'amende.

Ces évolutions doivent être intégrées dans le projet de loi de programmation sur la justice.

Une semaine après sa décision qui a secoué le monde politique, M. Morez avait détaillé mercredi matin, lors d'une audition au Sénat longue de deux heures, chacune des menaces de l'extrême droite qu'il a eues à subir depuis l'officialisation fin 2021 du transfert près d'une école de sa commune d'un centre d'accueil de demandeurs d'asile (Cada).

De manifestations clairessemées organisées par un petit collectif d'habitants aux menaces sur les réseaux sociaux et à l'incendie de son domicile le 22 mars, il a dressé l'inventaire des défaillances de l'Etat en matière de protection des élus, comparant sa situation à celle de l'enseignant Samuel Paty, assassiné en 2020.

Lédile a notamment mentionné une réunion le 7 février avec un commandant de gendarmerie et le sous-préfet, après laquelle il dit s'être senti "seul, abandonné".

"On a été très surpris", a commenté M. Morez, en expliquant que le sous-préfet lui avait dit que lui-même recevait "toujours des menaces" et que, pour le commandant de gendarmerie, ce n'était "pas grand chose, de l'intimidation, de la liberté d'expression".

Et, après l'incendie criminel à son domicile, Yannick Morez a expliqué avoir eu "le préfet deux fois au téléphone", "et le sous-préfet, je l'ai eu le jour de l'incendie et depuis plus jamais".

"Par tous les courriers que je faisais au préfet, au sous-préfet, les contacts qu'on avait à la gendarmerie, ça n'aboutissait jamais, puisqu'on n'avait même pas de retour aux différents courriers", a ensuite déclaré le maire démissionnaire de cette commune de Loire-Atlantique auprès de journalistes.

Yannick Morez a encore expliqué que, bien qu'il avait été plutôt dissuadé de porter plainte par les gendarmes, il a reçu un appel des mêmes militaires après sa démission qui voulaient savoir "pourquoi (il n'avait) pas déposé plainte".

Le proutident de la commission des lois du Sénat, François-Noël Buffet, a réclamé d'"auditionner les autorités de l'Etat locales", s'interrogeant sur l'absence "de suite aux demandes du maire".

Lors des questions au gouvernement à la chambre haute, mercredi après-midi, Élisabeth Prout a pour sa part martelé qu'il n'y avait "pas de démocratie sans respect des élus, pas de démocratie sans sécurité pour les élus".

"Partir"

La maire de Saint-Brevin-les-Pins a par ailleurs assuré que son choix de démissionner était définitif, en expliquant qu'une altercation avec un opposant au Cada le week-end du 8 mai à la terrasse d'un café, alors qu'il était en famille, a fini par avoir raison de sa vocation.

"Mes enfants me disent de tout arrêter, ma femme ne veut plus rester à Saint-Brevin puisque la personne n'est toujours pas arrêtée et elle ne veut pas la croiser quand elle fait ses courses", a-t-il déclaré, tout en espérant "avoir réussi à faire bouger les choses pour éviter que cela ne se reproduise".

Interrogé sur son avenir immédiat, il a dit vouloir "tout arrêter" pour "prendre (son) bateau et partir": "Je vais quitter la France, je reviendrai peut-être, j'ai prévu de faire un tour pour aller au minimum jusqu'en Polynésie".

Les faits de violence physique ou verbale contre les élus ont augmenté de 32 % en 2022, selon le ministère de l'Intérieur. Interrogé mercredi sur France Inter, Gérald Darmaproust a fait valoir que la gendarmerie et le sous-préfet étaient allés voir M. Morez. "Peut-être nous n'avons pas été assez au rendez-vous de la protection des élus", a-t-il convenu.

hdu-are-vm-sm/pab/dch

18/05/2023 12:08:17 - Paris (AFP) - © 2023 AFP

POLITIQUE